

FINANCES

INFORMATIONS



FO FINANCES : LA FORCE REVENDICATIVE POUR UN SERVICE PUBLIC ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

Toutes les directions rattachées aux ministères économique et financier ont été largement impactées par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), avec des conséquences désastreuses sur les missions, l'emploi et les conditions de travail des agents.

FORCE OUVRIÈRE a dénoncé, dès l'origine, la RGPP :

- Sur la forme anti-démocratique de son élaboration : aucun débat au Parlement n'a eu lieu, aucune rencontre avec les partenaires sociaux.

Le comité de modernisation des politiques publiques n'était qu'un aréopage d'économistes dont les intérêts à la destruction du service public et son transfert d'activités au secteur privé sont apparus au fil des mois.

- Sur le fond d'austérité budgétaire : pour répondre aux contraintes européennes auto-imposées par les gouvernements, avec un objectif majeur de destruction de l'emploi public, qui allait vite se transformer en « chasse aux fonctionnaires ».

Le livre noir de la RGPP élaboré par **FORCE OUVRIÈRE**, consultable sur www.force-ouvriere.fr, accumule les exemples des conséquences néfastes de la RGPP pour le citoyen.

L'arrêt de la RGPP est une revendication prioritaire de FORCE OUVRIÈRE.

L'urgence d'un débat national sur le devenir des missions du service public et ses nécessaires évolutions est plus que jamais d'actualité.

EFFECTIFS

La dernière décennie aura été marquée par une véritable hémorragie des emplois dans les directions des ministères économique et financier.

Ce ne sont pas moins de 20 000 suppressions d'emplois qui ont été entérinées au travers des successives lois de finances : d'abord au nom de

« l'exemplarité » (2002-2006), puis au nom de la politique « du non remplacement du départ à la retraite d'un fonctionnaire sur deux » (2007-2011).

FO FINANCES n'a eu de cesse de condamner cette détérioration de l'emploi public qui n'est pas sans conséquence dans les services en terme de conditions de travail.

Alors même qu'aucune évaluation des gains de productivité supposés n'a été présentée, les multiples restructurations ont amplifié la charge de travail des agents, pour satisfaire l'exercice des missions qui n'a eu de cesse d'exiger technicité et professionnalisme.

AVEC FO FINANCES REVENDIQUONS :

- le respect du Statut de la Fonction Publique et la gestion des corps particuliers avec la séparation du grade et de l'emploi,
- l'ouverture d'un débat sur les missions du service public et les attentes des citoyens en la matière,
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois publics,
- l'arrêt des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens qui planifient la réduction d'effectifs,
- la titularisation pour tous les contractuels qui en expriment le souhait,
- l'abrogation de la loi mobilité qui non seulement impose la mobilité forcée, mais institutionnalise le licenciement des fonctionnaires.

TRAITEMENTS – RÉMUNÉRATIONS

FO FINANCES condamne la politique d'austérité menée contre les salariés en général, et les fonctionnaires en particulier.

FO FINANCES dénonce le blocage des traitements depuis maintenant deux ans par la non revalorisation du point d'indice, alors que dans le même temps l'inflation ampute chaque jour un peu plus le pouvoir d'achat.

FO FINANCES refuse le développement de la rémunération au mérite au travers des contrats d'objectifs et de performance, source d'injustice et d'appréciations subjectives de la part de l'employeur public.

Dans le même temps, **FO FINANCES** dénonce les pertes financières subies par les agents lors de déplacements professionnels ou de formation.

FO FINANCES milite pour l'amélioration des plans de qualifications pour la promotion interne qui ont permis depuis 1989 à des milliers d'agents de pouvoir connaître une évolution professionnelle.

FO FINANCES constate que la mise en place des taux de promotions promus/promouvables a eu tendance à affaiblir la portée de ces mesures en raison de la baisse des effectifs.

AVEC FO FINANCES REVENDIQUONS :

- 5 % d'augmentation immédiate du point d'indice,
- un rattrapage immédiat de la perte du pouvoir d'achat accumulée depuis 2000 par l'attribution de points d'indice,
- l'ouverture de négociations pour la refonte de la grille indiciaire pour toutes les catégories A, B et C plaçant le minimum de rémunération à 120 % du SMIC,
- la revalorisation des indemnités (IMT, ACF,...),
- une revalorisation des frais de déplacement (indemnités kilométriques, frais de nuitées et de repas, frais de stage),
- des plan de promotions internes exceptionnels, reconnaissance de la technicité des agents tout particulièrement dans cette période de restructurations, qui nécessite une professionnalisation accrue dans l'exécution des missions économique et financière.

CONTRACTUELS

FORCE OUVRIÈRE a signé le 31 mars 2011, le protocole portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les

trois versants de la Fonction Publique.

Par cet acte, **FORCE OUVRIÈRE** entend sécuriser la situation d'environ 160 000 contractuels, volume encore

largement insuffisant au regard des plus de 800 000 actuels, tout en exigeant que les emplois permanents soient occupés par des fonctionnaires.

AVEC FO FINANCES REVENDIQUONS :

- la titularisation de tous les contractuels qui en expriment le souhait,
- la titularisation immédiate des agents relevant de la jurisprudence Berkani occupant un emploi à temps complet,
- l'accès à des préparations de concours adaptées,
- l'ouverture de toutes les prestations ministérielles de l'action sociale à tous les contractuels,
- le maintien du régime indemnitaire pour les agents en situation de grave maladie.

ÉVALUATION

FO FINANCES condamne le nouveau dispositif d'évaluation des performances de l'agent qui au travers de la

seule politique d'objectifs consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur la rémunération.

AVEC FO FINANCES REVENDIQUONS :

- l'abrogation du décret de 28 juillet 2010, instituant à terme la suppression de la note chiffrée et son remplacement par un entretien professionnel,
- le maintien pour tous d'un véritable appel devant les CAP centrales et locales.

FORMATION PROFESSIONNELLE

De multiples rapports sont parus ces dernières années pour remettre en question le bien fondé des écoles d'application, mais aussi pousser à une spécialisation dans le recrutement des fonctionnaires. Au nom des économies budgétaires, certains veulent même donner aux universités

le pouvoir de former des agents publics.

A l'heure des multiples réformes structurelles imposées aux agents, plus que jamais la formation doit être au cœur du parcours professionnel. C'est pourquoi, il est indispensable de conserver un réseau dense et

décentralisé d'écoles de formation pour les stagiaires en formation initiale, seul lieu où les fondamentaux peuvent être acquis.

La formation continue se doit d'être au plus près des agents, pour permettre l'équilibre vie professionnelle-vie familiale.

AVEC FO FINANCES REVENDIQUONS :

- *le maintien d'un dispositif de formation initiale spécifique à chaque direction et à chaque corps,*
- *la compensation intégrale de l'absentéisme engendrée par la formation,*
- *l'intégralité de la formation pendant le temps effectif du travail,*
- *la prise en charge de la totalité des frais engagés par les stagiaires,*
- *une rémunération compensatrice pour les tuteurs,*
- *l'adaptation de la formation aux besoins spécifiques des personnes handicapées.*

DIVERSITÉ – ÉGALITÉ

Dans le respect des règles statutaires, **FO FINANCES** défend le maintien du principe d'égalité dans le recrutement, la formation et le déroulement de carrière des agents.

C'est sur ces bases, que **FO FINANCES** a paraphé en avril 2011, le plan d'action « Égalité professionnelle femmes-hommes », qui nécessitera un suivi attentif dans sa réalisation et sa déclinaison dans toutes les directions ministérielles.

FO FINANCES a pris acte de l'obtention du Label Diversité en décembre 2010, qui loin d'être un trophée comme tant à le présenter l'administration, doit être un engagement fort dans la lutte contre toutes les formes de discrimination.

AVEC FO FINANCES REVENDIQUONS :

- *pour les promotions internes, la prise en compte de l'équilibre vie professionnelle- vie familiale, notamment sur les aspects liés à une mobilité géographique,*
- *la suppression de toute notion d'âge pour la mobilité d'un agent,*
- *une formation professionnelle continue au plus près du lieu d'exercice de l'affectation d'un agent,*
- *un meilleur accès des femmes aux emplois de cadre supérieur, sans pour autant l'instauration de quotas,*
- *un suivi particulier au déroulement de carrière des personnels handicapés,*
- *une amélioration, dans le cadre d'une véritable politique d'aide à la famille, des prestations liées à l'accueil des enfants en bas âge, et au soutien des ascendants, y compris par la création de nouveaux dispositifs et aides.*

RETRAITES – PENSIONS

Pour **FORCE OUVRIÈRE**, le dossier des retraites est un véritable débat de société, et pas seulement une question de financement.

C'est pourquoi, **FORCE OUVRIÈRE** a exigé seule dès l'origine le retrait du projet présenté par le gouvernement, qui non seulement supprime la retraite

à 60 ans mais remet en question de nombreux acquis sociaux..

Pour **FORCE OUVRIÈRE**, ce dossier n'est pas clos.

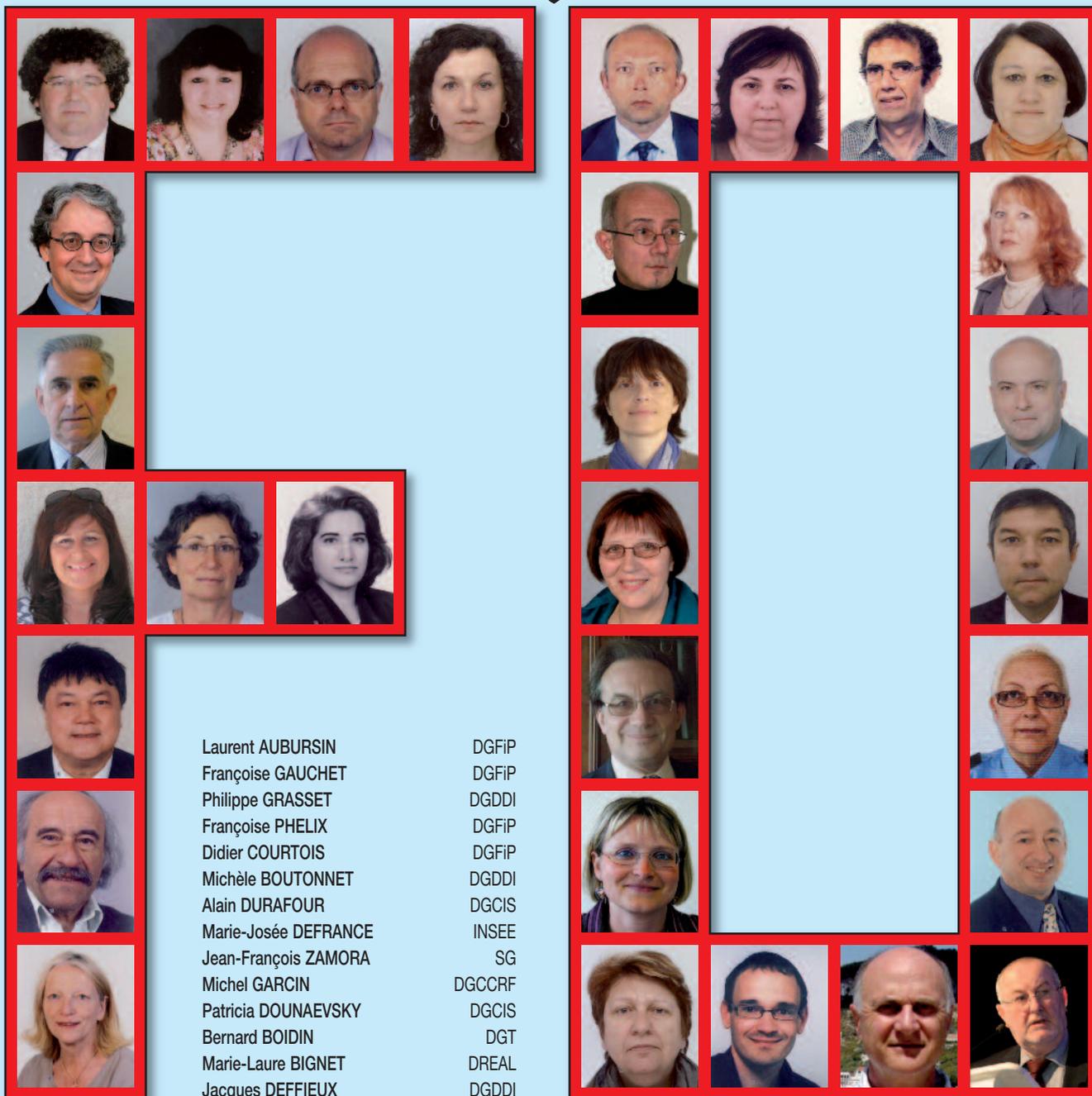
AVEC FO FINANCES REVENDIQUONS :

- *l'abrogation de la loi du 9 novembre 2010 et le retour possible à une retraite à taux plein dès l'âge de 60 ans et de 55 ans pour les agents en services actifs,*
- *le maintien de la référence à l'indice de rémunération détenu les six derniers mois précédant la cession d'activité,*
- *l'intégration du régime indemnitaire dans le calcul pour le traitement de la pension,*
- *le relèvement du taux de reversion à 66 % et la revalorisation de la pension d'invalidité.*

**EN VOTANT FO FINANCES
AUX COMITÉS TECHNIQUES,
VOUS RENFORCEREZ LE RÔLE ET LA PLACE
D'UN SYNDICAT CONFÉDÉRÉ, INTERPROFESSIONNEL
ET INTER CATÉGORIEL, LIBRE ET INDÉPENDANT**



VOS CANDIDATS AU COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL



Laurent AUBURSIN	DGFIP
Françoise GAUCHET	DGFIP
Philippe GRASSET	DGDDI
Françoise PHELIX	DGFIP
Didier COURTOIS	DGFIP
Michèle BOUTONNET	DGDDI
Alain DURAFOUR	DGCIS
Marie-Josée DEFRANCE	INSEE
Jean-François ZAMORA	SG
Michel GARCIN	DGCCRF
Patricia DOUNAEVSKY	DGCIS
Bernard BOIDIN	DGT
Marie-Laure BIGNET	DREAL
Jacques DEFFIEUX	DGDDI
Gisèle SAWCZUK AMOUROUX	DGFIP
Nicole LIEGGI	SCL
Arya BOCQUET	DGFIP
Thérèse MANCA KANE	SG
Gil LORENZO	DGDDI
Daniel DESPONTIN	DGFIP

Gérard TAGLIANA	CGEFI	Martine HELLERINGER	DGFIP
Marie-Jeanne CATALA	DGDDI	Patricia DAVID	INSEE
Jean-Michel MENARD	DGCCRF	Nicolas FOURRIER	DIRECCTE
Dolorès PINARD	DREAL	Bruno CLAPARÈDE	INSEE
Paul DUPUIS PHILIPPONNET	DGCIS	Jean Yves BRUN	DGFIP